



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril à 18h30

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le lundi 13 avril 2026 à 18h30, à la salle du conseil en mairie, sous la Présidence de Madame BARBAZAN, Maire.

Date de la convocation : 07/04/2026

Date affichage de la liste des délibérations : 14/04/2026

Nombre de conseillers en exercice = 19 – Nombre de Présents = 15 – Nombre de votants = 19

Présents : Mesdames BARBAZAN – BERGERO – CIEUTAT – MATHIEU – PESSUS – BENOJJA – PARIS-VALDEAVERO

Messieurs BURON - DUCO- CRAMPE – CAMBORDE – LACASSIE – AMARAL – SALANOVA - LATAPIE

Procurations : Madame MARTINEZ CLAUZEL Clara à Madame BERGERO

Monsieur MANAS à Madame BARBAZAN

Monsieur MILLOT à Monsieur LATAPIE

Madame PRAT à Monsieur SALANOVA

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 17/02/2026 et du 20/03/2026
- Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- Création et constitution des commissions communales
- Constitution Commission Communale des Impôts Directs et Commission de Contrôle des Listes Electorales
- Représentant du conseil municipal SDE, SIAEP, CNAS et CCAS
- Délégations de pouvoir du conseil municipal au maire
- Indemnités des élus
- Subventions aux associations
- Taux des Taxes Directes Locales
- Prime communale
- Tableau des effectifs
- Affectation des résultats 2025
- Budget primitif principal et bâtiment commercial
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte par Madame le Maire le lundi 13 avril 2026 à 18h32.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur LATAPIE Jean-Claude qui intègre le conseil municipal après la démission de Monsieur BOUDET et de Madame FARGUETTE.

Le quorum est atteint.

La secrétaire de séance élue est : Madame Renée BERGERO

Madame le Maire rappelle que les points à l'ordre du jour ont été travaillés lors de la réunion de préparation mais que les questions et les modifications sont encore possible.

Elle soumet à l'approbation du conseil municipal les procès-verbaux des séances du 17 février et du 20 mars. Ils sont approuvés à 14 voix pour et 4 abstentions.

Concernant le règlement intérieur, Madame le Maire demande s'il y a des questions. Sans question de l'assemblée elle soumet au vote le règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal. 14 voix pour et 4 contre.

Monsieur SALANOVA demande la parole. Il explique ensuite pourquoi la liste un nouvel élan vote contre le règlement intérieur. Ils estiment, en particulier, que la rédaction de l'Article 6, relatif à la création et au fonctionnement des commissions, n'est pas conforme à l'article L. 2121-22 du CGCT. La version officielle consultable sur LegiFrance, prévoit, entre autres, qu'une commission peut être créée sur demande administrative ou par un membre du Conseil Municipal, à n'importe quel moment de la mandature. Dans la rédaction actuelle, les commissions sont fixées en début de mandat, ce qui ne respecte pas l'article 2121-22, et empêche la création d'autres commissions par la suite.

En outre, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Ils estiment que la composition des commissions n'est pas conforme au CGCT, notamment sur le calcul de la représentation à la proportionnelle. Ils trouvent que la sécurité routière ne devrait pas être intégrée dans la commission travaux, qui comprend beaucoup de thèmes et qu'aucun des adjoints n'a reçu de délégation à ce sujet.

Madame le Maire rappelle que les commissions ont été constituées sur volontariat des élus pour se positionner et que la liste un nouvel élan a fait le choix de ne pas participer à certaines commissions.

Monsieur SALANOVA estime que la sécurité routière est un point très important. Madame le Maire répond que c'est en effet une priorité qui devra être travaillée et que la commission doit se mettre au travail pour faire ressortir les projets. Elle exprime aussi à Monsieur LATAPIE la possibilité de se positionner sur des commissions comme il n'était pas présent à la réunion de préparation et trouve dommage que cette intervention n'ait pas eu lieu avant le vote au moment des questions plutôt qu'un vote contre.

Monsieur LATAPIE répond qu'il souhaite se porter candidat pour la commission travaux. Madame le Maire lui propose s'il souhaite intégrer d'autres commissions. Monsieur LATAPIE aimerait être au SDE. Cela n'est pas possible car il faut un titulaire et un remplaçant déjà désignés. Les commissions animation et les affaires scolaires sont possible mais Monsieur LATAPIE ne souhaite pas s'y positionner.

Madame le Maire continue l'ordre du jour et passe à la composition des commissions communales. La composition des commissions est adoptée à l'unanimité.

Travaux- Aménagement communal - Urbanisme - Transition écologique et sécurité routière	CAMBORDE Thibault - LACASSIE Fabien - DUCO Yves - CRAMPE Arnaud - BURON Jean - PARIS-VALDEAVERO Morgane - MILLOT Patrick - LATAPIE Jean-Claude
Personnel Communal	CAMBORDE Thibault - LACASSIE Fabien - BURON Jean - CIEUTAT Amandine - MANAS Mathieu - PRAT Valérie
Animation	BERGERO Renée - AMARAL Stéphane - CIEUTAT Amandine - PESSUS Véronique - MATHIEU Sandrine - PARIS-VALDEAVERO Morgane - BENOJJA Stéphanie - CRAMPE Arnaud
Affaires sociales et scolaires - Enfance Jeunesse	CIEUTAT Amandine - AMARAL Stéphane - MARTINEZ CLAUZEL Clara - BENOJJA Stéphanie - PESSUS Véronique - PARIS-VALDEAVERO Morgane
Communication interne et externe	CIEUTAT Amandine - MANAS Mathieu - MARTINEZ-CLAUZEL Clara - PESSUS Véronique - BENOJJA Stéphanie - MATHIEU Sandrine - SALANOVA Jean-Claude - MILLOT Patrick

Madame le maire rappelle le rôle de la Commission des Impôts Directs, une réunion annuelle pour évaluer la valeur locative des biens de la commune. 24 personnes à désigner et la direction des finances en sélectionne 12 (6 titulaires et 6 suppléants). Des bazétois ont été sollicités, il manque 7 personnes à proposer. Mesdames CIEUTAT, BERGERO, BENOJJA et Messieurs CAMBORDE, AMARAL, LACASSIE et BENOJJA se portent volontaires.

La liste ci-dessous sera proposée à la direction des finances pour une sélection : ARGENTA Nadège - DUCO Yves COUCHIES Fabien MOUCHOUS Michel DUMESTE Sandrine OMER Germain RABAL GONZALEZ Thierry LAFRANQUE Romain PRAT Valérie DURAND Emmanuel CIEUTAT Amandine LACASSIE Fabien BARBAZAN Didier CRAMPE Arnaud ARRIUS PARDIES Caroline BAQUE Françoise ENECO Elodie BENOJJA Stéphanie MILLOT Patrick BERGERO Renée CAMBORDE Thibault BENOJJA Hakim AMARAL Stéphane CRAMPE Jean Pierre

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire poursuit.

Concernant la commission de contrôle des listes électorales: DUCO Yves – CAMBORDE Thibault – CIEUTAT Amandine – SALANOVA Jean- Claude – MILLOT Patrick sont désignés à l'unanimité.

Pour la commission d'appel d'offre, Madame le Maire rappelle que les montants pour que la commission fonctionne ne correspondent pas aux montants des marchés de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité valide la non constitution de cette commission.

Madame le Maire évoque les représentants du conseil municipal aux différents syndicats :

Syndicat Départemental d'Energie : 1 titulaire 1 suppléant

LACASSIE Fabien – BURON Jean

Syndicat Mixte Adduction Eau Potable 1 titulaire 1 suppléant

DUCO Yves– CAMBORDE Thibault

Comité National Actions Sociales 1 titulaire 1 suppléant

CAMBORDE Thibault – LACASSIE Fabien

Désignation des représentants adoptée à l'unanimité

Le conseil municipal peut déléguer pour des raisons d'ordre pratique certaines attributions au maire.

Ces délégations ont été présentées lors de la réunion de préparation et seront reprises dans la délibération.

Les pouvoirs délégués sont adoptés à 15 voix pour et 4 abstentions.

Madame le maire demande à diminuer son indemnité de maire et propose de diminuer celle des adjoints afin de libérer une enveloppe pour un conseiller délégué. Monsieur CRAMPE en charge des travaux de la

commune, des gens du voyage, des forains, fête locale, forêt, percevra une indemnité. 15 voix pour et 4 abstentions. Adoptée à la majorité.

Madame le Maire propose de maintenir les subventions aux associations. Elle informe diminuer de 1300 euros la subvention de l'USBB car la section volley s'est scindée. La subvention sera de 4000 euros pour l'USBB et 1300 euros pour le volley. L'EBA aura une augmentation de sa subvention de 1700 euros soit 8700 euros. La SPA a également une subvention augmentée en fonction de l'indice fixé par la SPA. Les subventions sont adoptées à 15 voix pour et 4 abstentions.

ADIL	440
ADRISE	300
Amicale personnel	4840
APE Les Pitchoun's Bazétois	500
ASCB	8000
Banque alimentaire	500
Club carpe	300
Club de l'amitié	500
Club pêche	2600
Coop scolaire maternelle	2500
Coop scolaire primaire	2500
Ligue contre cancer	500
ELPY	8700
EBA	8700
Anciens combattants	850
Prévention routière	250
Louveterie	200
SPA	1750
USBB	4000
Bazet Volley Ball	1300
Boule Bazétoise	500
Mission locale	1500
Comité des fêtes	4000

Madame le maire souligne que les taux des taxes directes locales resteront inchangés pour l'année 2026.

TAXES	TAUX 2025 (rappel)	TAUX 2026
Taxe foncière propriétés bâties	38.68 %	38.68 %
Taxe foncière propriétés non bâties	38.15 %	38.15 %
Taxe d'habitation sur les Résidence secondaire	4.13 %	4.13 %

Délibération adoptée à l'unanimité

La prime communale est revalorisée de 3 % comme chaque année. Elle sera versée par moitié en juin et novembre. 1541 euros pour les agents dont la quotité de travail est supérieure ou égale à 31 heures semaine et 907 euros pour les agents dont la quotité de travail est inférieure à 31 heures par semaine.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le tableau des effectifs, Madame le maire propose de créer un poste pour un agent contractuel agent polyvalent de collectivité, de restauration et animation alae et alsh afin de compléter le départ en retraite

progressive d'un agent de l'école primaire. Il est proposé de créer un poste à 24h hebdomadaire pour 1 an, dans un premier temps.

Filière Administrative	Catégorie	Temps complet	Temps non complet	Titulaire
Adjoint administratif	C	1	0	1
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Attaché Territorial	A	1	0	0.9
Filière Technique				
Adjoint technique	C	4	1.64	5.54
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	3.5	6.5
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	3.22	4.22
Agent de maîtrise	C	2	0	1

Délibération adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire présente les affectations des résultats 2025 pour les budgets principal et annexe.

Pour le budget principal 589 293.10 euros sont affectés en réserve d'investissement et 2 185 014.02 euros reportés en fonctionnement. Pour le budget bâtiment commercial, 69 176.79 euros sont reportés sur le budget exploitation 2026.

Les affectations de résultats sont adoptées à la majorité 15 voix pour et 4 abstentions.

Pour le vote du budget, Madame le Maire rappelle qu'il faut tenir compte des augmentations des coûts des charges de personnel, coût de l'énergie, la rémunération des élus, augmentations des fournitures. Elle informe que la commune aura cette année de la dotation globale de fonctionnement de 4 188 euros et de la dotation de péréquation de 30 340 euros. Cependant la commune aura une baisse de la dotation de compensation de la taxe professionnelle et des allocations compensatrices de 60 000 euros. L'épargne de la commune est de 2 306 270.77 euros qui vont permettre de financer les travaux de l'école maternelle et l'aménagement de la route d'Aurensan (estimé à 271 000 euros HT). Le taux de fongibilité est de 7.5 %.

Monsieur LACASSIE demande des explications sur la fongibilité. Madame le Maire explique que c'est un virement de crédit entre chapitre pour assurer le paiement des factures si besoin.

Le budget est adopté à la majorité 15 voix pour et 4 abstentions.

Pour le bâtiment commercial, les recettes de fonctionnement proviennent des loyers et du report 2025 pour 104 537.67 euros. En investissement 33 785.98 euros d'épargne pour assurer l'amélioration du patrimoine. Avec un budget en section d'investissement de 192 478.90 euros en équilibre dépense et recette.

Le taux de fongibilité est de 7.5 % et remplace les dépenses imprévues.

Le budget est adopté avec 15 voix pour et 4 abstentions.

Madame le Maire fait part des décisions prises par le maire sortant avant le 15 mars 2026 dans le cadre des délégations de pouvoirs : n'a pas fait valoir le droit de préemption sur les parcelles

AD 196 1 rue Isidore Ducasse

AD 87 11 rue du Pic du Midi

Après avoir épuisé l'ordre du jour, et sans demande particulière des présents, Madame le Maire clôture la séance à 19h10.

Le Maire
Corinne BARBAZAN



Secrétaire de Séance
Renée BERGERO